

Communiqué de presse
Le 29 juin 2010

32 jeunes en Service Civique à Unis-Cité apportent leur soutien aux victimes des intempéries du Var

Depuis mardi 29 juin au matin, 32 jeunes de 18 à 25 ans, engagés en Service Civique à Unis-Cité Méditerranée prêtent main forte aux victimes des intempéries qui ont dévasté le Var mi-juin.

Partis de Marseille et d'Istres, ces jeunes ont ralliés Roquebrune Sur Argens pour se mettre à la disposition de la Préfecture du Var et travailler pendant trois jours sur deux exploitations agricoles durement touchées par les intempéries. Ils mènent des actions de nettoyage, aident à évacuer la boue et redresser des vignes.

Ce type d'action s'inscrit pleinement dans le cadre du Service Civique qui permet aux jeunes de s'engager sur des missions d'intérêt général incluant notamment des missions d'urgence en cas de crise.

Contact presse Unis-Cité :
Isabelle Prats - iprats@uniscite.fr - 01 53 41 81 43

A propos d'Unis-Cité : Unis-Cité est l'association pionnière du Service Civique en France. Depuis 1994, Unis-Cité offre aux 18-25 ans, de toutes origines sociales et culturelles, la possibilité de s'engager à temps plein et en équipe, durant 6 ou 9 mois, sur des missions d'intérêt général : sensibilisation d'habitants de quartiers aux économies d'énergie, lutte contre l'isolement des personnes âgées, accompagnement de personnes handicapées... Pour accomplir un Service Civique, les jeunes sont sélectionnés uniquement sur leur motivation. Ils reçoivent une indemnité mensuelle et bénéficient d'une protection sociale et de formations. Avec la loi du 10 mars 2010 qui a lancé en France un Service Civique ambitieux ce dispositif va concerner plus de 10.000 jeunes dès la rentrée prochaine.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.uniscite.fr

A propos du Service Civique :

Le Service Civique est un engagement volontaire d'une durée de six à douze mois destiné à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans. Le Service Civique peut être effectué auprès d'organismes à but non lucratif ou de personnes morales de droit public en France ou à l'international. Les missions de Service Civique couvrent des domaines prioritaires pour la Nation et l'ensemble de la société tels que la solidarité et la lutte contre l'exclusion, l'éducation, l'environnement, le sport et la culture etc. Il simplifie également la procédure d'agrément pour les organismes d'accueil pour permettre aux structures d'accueillir plus facilement des volontaires. Il donne lieu à une indemnité et à une couverture sociale adaptées prises en charge intégralement par l'Etat. En 2010, 10 000 jeunes seront concernés par le Service Civique. D'ici à 5 ans, il a vocation à mobiliser 75 000 jeunes.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.service-civique.gouv.fr